



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
8 NOVEMBRE 2017**

Numéro

DEL 2017.11.08/161

**Thème : AFFAIRES
GÉNÉRALES 3**

**Objet : AVIS DU CONSEIL
MUNICIPAL SUR LA
DÉROGATION À LA RÈGLE
DU REPOS DOMINICAL
CONCERNANT LE SALON
DE COIFFURES POUR LES
24 ET 31 DÉCEMBRE 2017.**

Convocation**Date :** 31/10/2017**Affichage :** 31/10/2017

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33**Présents :** 25

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 31

Le **mercredi 8 novembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard;
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;
BRUNET Pascale pouvoir à DAVANTURE Bruno;
CIUPPA Marcel pouvoir à DUFOUR Maurice;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

Absents excusés :

BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine,

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

Vu l'article L.3132-20 du Code du travail portant sur les dérogations au repos dominical accordées par le Préfet ;

Vu le courrier du Préfet des Hautes-Alpes en date du 18 octobre 2017 qui sollicite l'avis du conseil municipal sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical pour les salons de coiffures des Hautes-Alpes pour les dimanches 24 et 31 décembre 2017 ;

Considérant la nécessité d'ouvrir les salons de coiffure aux dates sus mentionnées afin de répondre aux besoins d'une clientèle en raison des fêtes de fin d'année ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur la dérogation à la règle du repos dominical concernant les salons de coiffure de Briançon pour les dimanches 24 et 31 décembre 2017.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27

CONTRE : 2 (Francine DAERDEN, Marie-Hélène FERRAINA)

ABSTENTION : 2 (Aurélie POYAU, Catherine GUIGLI)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

TRANSMIS LE

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.